



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

E.133

**RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE ET RNIS
EXPLOITATION, NUMÉROTAGE,
ACHEMINEMENT ET SERVICE MOBILE**

**PROCÉDURES D'EXPLOITATION DES POSTES
TÉLÉPHONIQUES À CARTES**

Recommandation UIT-T E.133

(Extrait du *Livre Bleu*)

NOTES

1 La Recommandation E.133 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule II.2 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

**PROCÉDURES D'EXPLOITATION DES POSTES
TÉLÉPHONIQUES À CARTES**

1 Préambule

Les postes téléphoniques à cartes sont des publiphones qui acceptent des cartes comme moyen de paiement. Nombre d'Administrations ont installé des postes téléphoniques à cartes qui acceptent des cartes correspondant à des types et à des techniques multiples. On trouvera une définition plus poussée des types de cartes de crédit recommandés par le CCITT dans la Recommandation E.118 (Système de cartes de crédit automatisé pour le service téléphonique international). Améliorant la commodité d'utilisation et les options de paiement offertes aux usagers, les postes téléphoniques à cartes constituent une solution intéressante à bien des problèmes. Ce service est aussi intéressant pour les Administrations, tant en ce qui concerne l'économie que pour ce qui est de l'exploitation.

La prolifération des terminaux et des techniques des postes téléphoniques à cartes risque d'entraîner l'apparition d'une multitude de procédures d'exploitation pour les usagers. La présente Recommandation a pour but de proposer des directives qui:

- 1) amélioreront la commodité d'utilisation pour l'utilisateur;
- 2) amélioreront la facilité d'utilisation pour l'utilisateur en recourant à une séquence d'opérations communes;
- 3) normaliseront les procédures d'exploitation, ce qui aidera les Administrations en abaissant le coût des équipements et celui de l'instruction des usagers;
- 4) amélioreront les recettes des Administrations.

2 Séquence d'exploitation

On trouvera ci-dessous la définition de la séquence des actions correspondant à l'établissement d'une communication au moyen d'un poste téléphonique à carte. Chaque phase peut comporter de nouveaux points recommandés ou préférés, ou des observations supplémentaires.

2.1 Phase 1: soulever le combiné

Observation:

Dans le cas d'un poste téléphonique à haut-parleur, la phase 1 est l'action équivalente au décrochage du combiné.

2.2 Phase 2: attendre le signal de paiement

Préférence:

Il est préférable qu'une tonalité de numérotation précède le paiement mais il est acceptable qu'elle suive la phase 3.

Observation:

Ce signal peut être une tonalité de numérotation, quelque autre signal ou les deux, par exemple, une annonce affichée ou parlée.

2.3 Phase 3: présenter le moyen de paiement

Recommandation:

Si un poste téléphonique à carte accepte également un paiement en monnaie, le paiement initial devrait intervenir au cours de cette phase.

Si une carte à prépaiement est utilisée, la valeur restante de la carte devrait être affichée avant son utilisation.

Si, après lecture, une carte apparaît satisfaisante, confirmation devrait en être donnée au client.

S'il apparaît qu'une carte n'est pas valable, il convient d'en informer l'utilisateur, par exemple, au moyen d'une tonalité, d'une annonce affichée ou parlée.

Si d'autres informations (telles qu'un numéro d'identification personnel – NIP) sont nécessaires, elles devraient suivre la lecture de la carte.

Observation:

Une carte peut être conservée ou non par le terminal pendant une partie ou pendant la totalité d'une communication.

La procédure pour le traitement des cartes apparemment non valables ne fait pas partie du domaine de responsabilité du CCITT.

2.4 *Phase 4: composition du numéro demandé*

Recommandation:

Après vérification, le numéro voulu peut être composé.

Si le terminal est doté d'un écran, il ne doit pas afficher un NIP ou d'autres chiffres d'accès personnels.

Préférence:

La phase 4 peut précéder la phase 3, mais l'ordre que nous donnons ici est l'ordre préféré.

2.5 *Phase 5: conversation ou échec de la tentative d'appel*

Recommandation:

Lorsque la carte est près d'expirer, le client doit en être averti (par exemple, par une tonalité ou l'affichage d'une indication) et jouir d'un délai raisonnable (10 s au minimum) soit pour mettre fin à la communication, soit pour insérer un moyen de paiement approprié.

2.6 *Phase 6: fin de communication*

Recommandation:

Le raccrochage du combiné met fin à la communication.

Observation:

Si cela est techniquement possible, la valeur ou le coût de la communication devrait être affiché si le client utilise une carte de crédit.

Si le poste téléphonique à carte possède une caractéristique "communication suivante", son utilisation met fin à une communication en cours sans qu'il soit nécessaire de représenter un moyen de paiement. La valeur résiduelle d'une télécarte devrait être affichée.

2.7 *Phase 7: retrait de la carte*

Recommandation:

Si le terminal conserve la carte pendant la durée de la communication, il devrait l'éjecter automatiquement au moment du raccrochage du combiné. Dans le cas d'équipements spéciaux, la manœuvre du crochet commutateur est la phase équivalente.

Préférence:

Si une carte tombe de la main de l'utilisateur au cours de la procédure de paiement, il convient de prévoir une méthode pour lui rappeler qu'il doit la reprendre.

Observation:

Une télécarte devrait pouvoir porter l'indication de sa valeur résiduelle.

Remarque – On trouvera dans l'annexe A un résumé des procédures à appliquer présenté sous forme de tableau et une description LDS de ces procédures. Le diagramme LDS est fourni pour son usage au cours d'études ultérieures et il n'est pas une description complète des procédures d'exploitation. Par exemple, des différences d'état trouvées dans le tableau, c'est-à-dire sous les titres "Recommandation" "Préférence" et "Observation", ne sont pas indiquées dans le diagramme LDS (langage de spécification et de description).

3 Glossaire de termes

télécarte

Carte ayant une valeur monétaire ou d'unités de compte donnée et pouvant être utilisée pour le téléphone. La valeur de cette carte diminue en fonction de son utilisation; elle peut être jetée après usage ou réutilisée si sa valeur initiale peut lui être redonnée par paiement en fonction de ses attributs technologiques.

ANNEXE A

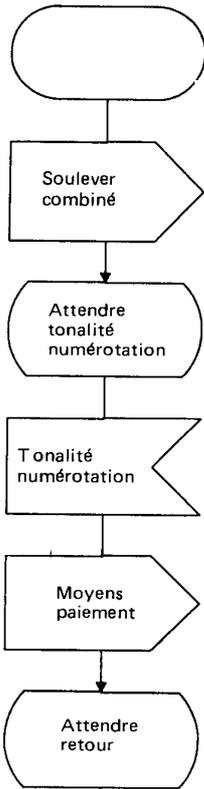
(à la Recommandation E.133)

**Procédures d'exploitation des postes téléphoniques
à carte relatives aux facteurs humains**

Phase	Action de l'utilisateur	Options de l'utilisateur	Réaction du système	Options du système	Etat
1	Soulever le combiné	Avec les téléphones à haut-parleur, le décrochage est l'action équivalente			Observation
2	Attendre le signal de paiement		La tonalité de numérotation devrait précéder le paiement	La phase 2 peut suivre la phase 3 Le signal peut être une tonalité de numérotation, une indication affichée ou autre	Préféré Observation Observation
3	Présenter le moyen de paiement	Si utilisé comme publiphone à monnaie, le paiement doit intervenir dans cette phase	La valeur résiduelle de la télécarte devrait être annoncée à l'utilisateur L'utilisateur devrait avoir confirmation que sa carte a été lue correctement	Si le NIP est nécessaire, il devrait être indiqué après que la carte ait été lue La carte peut ou non être retenue pendant une partie ou toute la communication Les procédures à suivre si la carte n'est pas valable relèvent des Administrations	Recommandation Recommandation Recommandation Recommandation Observation Observation
4	Composition du numéro demandé			Si le NIP ou des chiffres d'accès personnels sont requis, ils ne doivent pas être affichés La phase 4 peut précéder la phase 3, mais l'ordre donné ici est préféré (par exemple, cartes à utilisation restreinte)	Recommandation Préféré

Phase	Action de l'utilisateur	Options de l'utilisateur	Réaction du système	Options du système	Etat
5	Conversation ou échec de la tentative d'appel	L'utilisateur devrait avoir la possibilité de prolonger la communication	Le système devrait donner un avertissement et des options lorsque le moyen de paiement vient à son terme		Recommandation
6	Fin de la communication	L'utilisateur peut avoir la possibilité de demander une autre communication	Le raccrochage du combiné met fin à la communication La valeur résiduelle de la télécarte devrait être affichée L'utilisateur devrait être informé de la valeur ou du coût de la communication imputé sur la carte de crédit	Permet la caractéristique communication suivante pour appels successifs sans qu'il soit nécessaire de présenter un nouveau moyen de paiement	Recommandation Observation Recommandation Observation
7	Retrait de la carte		Si la carte est retenue, le terminal doit l'éjecter automatiquement à la fin de la communication L'utilisateur doit être rappelé s'il ne reprend pas sa carte à la fin de la communication Une télécarte doit indiquer directement sa valeur résiduelle		Recommandation Préférée Observation

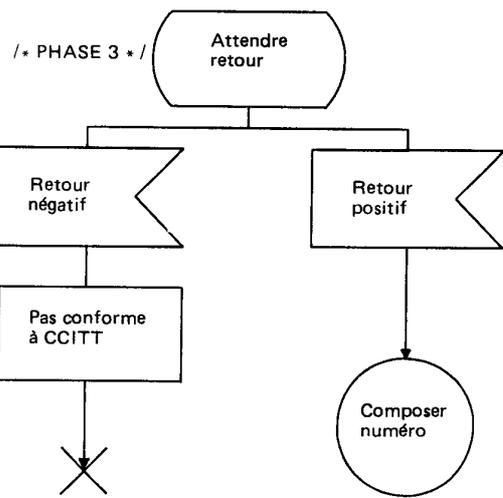
PROCESSUS d'Utilisation



/* PHASE 1 */

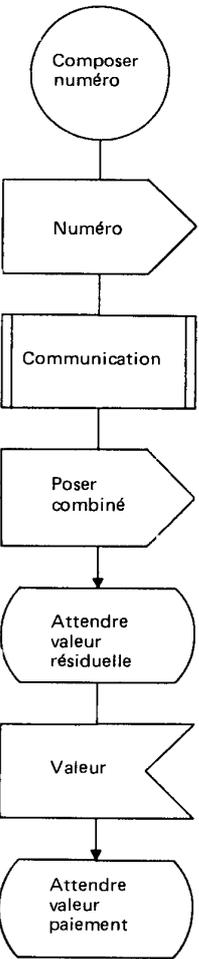
/* PHASE 2 */

/* PHASE 3 */



/* PHASE 3 */

PROCESSUS d'Utilisation

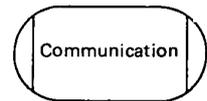
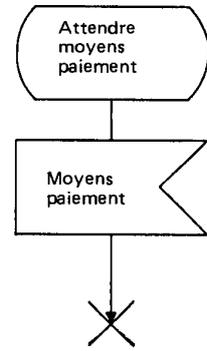


/* PHASE 4 */

/* PHASE 5 */

/* PHASE 6 */

/* PHASE 7 */



T0201290-88

FIGURE A-1/E.133

Représentation LDS des procédures d'exploitation des postes téléphoniques à carte